



Investissement durable – Glossaire

Value. Shared.

Allianz 
Global Investors

Contenu

| | |
|-----------|-------------------------|
| 3 | Introduction |
| 4 | Terminologie de marchés |
| 18 | Concepts AllianzGI |

Introduction



En tant que pionniers de solutions d'investissement durable, nous estimons qu'il est important d'aider nos clients à se positionner sur les opportunités offertes par la nouvelle ère de l'investissement durable.

Le marché de l'investissement durable a connu une forte croissance au fil des ans, ce qui s'est traduit par l'apparition de nombreux termes et acronymes spécifiques, parallèlement à tout un éventail de normes et de processus dédiés. Les investisseurs peuvent se trouver déconcertés par l'absence d'un langage standardisé en la matière, rendant difficile la comparaison des produits et stratégies d'investissement durable entre les sociétés de gestion d'actifs.

Diverses organisations et initiatives internationales tentent de remédier à ce problème, mais dans l'intervalle, les investisseurs restent aux prises avec une

terminologie fluctuante. Ce glossaire vise à clarifier notre approche en expliquant les termes et concepts les plus communs que nous utilisons chez Allianz Global Investors dans le cadre de nos communications.

Auteurs

Dennis Baas
Adrien Vannier
Jonathan Ho

Spécialistes Investissement Durable chez
Allianz Global Investors

Terminologie de marchés

Glossaire

A

Actifs échoués

Les actifs échoués sont des actifs qui perdent toute valeur ou sont dévalués de manière inattendue. Une telle dévaluation peut être causée par un certain nombre de facteurs, comme des changements réglementaires, économiques ou de marché, l'avènement de substituts technologiques, l'évolution des prix et de la demande, des problèmes d'offre ou la structure des coûts. Afin de limiter le réchauffement climatique, une grande partie des réserves existantes en combustibles fossiles seront délaissées et perdront donc de leur valeur.

Actionnariat actif

L'actionnariat actif se définit comme le fait pour un actionnaire de jouer un rôle actif dans le succès à long terme des entreprises, de sorte que la société et les apporteurs de capitaux prospèrent également. Cela implique souvent un exercice actif du droit de vote conféré par les actions et un dialogue avec les entreprises, les régulateurs et les gouvernements.

C

Code de Gouvernance

Un Code de Gouvernance pose les principes d'un engagement actif effectif par les investisseurs. Il vise à améliorer la qualité de l'engagement entre les investisseurs et les entreprises afin d'améliorer les performances ajustées du risque à long terme pour les actionnaires.

D

Désinvestissement

Le désinvestissement est le contraire de l'investissement. Il implique de vendre un actif. Dans le cadre de l'investissement durable, il est associé à la vente d'actifs contraires à l'éthique, non conformes à une politique d'investissement durable ou ne répondant pas à un seuil ESG défini.

Développement durable

Il n'existe pas de définition universellement admise du développement durable. La définition la plus couramment utilisée est celle du rapport Brundtland présenté à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1992) : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

E

Empreinte carbone

L'empreinte carbone est la somme des émissions de gaz à effet de serre, mesurées en équivalents CO₂, pour une entité déterminée, par exemple, une entreprise, le cycle de vie ou le cycle de vie partiel d'un produit, ou un service. Le recours aux énergies renouvelables et l'utilisation efficace des ressources permettent de réduire l'empreinte carbone. On dit que l'empreinte carbone d'une entité est nulle, ou neutre, lorsqu'elle ne produit pas d'émissions de gaz à effet de serre ou que ses activités génératrices de carbone sont compensées par des activités environnementales visant à lutter contre les émissions de carbone, par exemple des activités de reboisement.



Engagement

L'engagement désigne les interactions entre un investisseur et une entreprise ou des responsables politiques en vue d'améliorer les pratiques de l'entreprise et la communication des informations au niveau du secteur ou du marché. L'objectif de l'engagement consiste à exercer une influence sur les pratiques et la performance d'une entreprise (sans se limiter aux questions ESG).

Engagement actif

L'engagement actif renvoie à l'actionnariat actif. Veuillez vous reporter au terme **Actionnariat actif** pour en connaître la définition exacte.

ESG

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (d'entreprise) (ESG) décrivent les facteurs, problématiques et critères extrafinanciers pris en compte dans le processus d'investissement et susceptibles d'avoir un impact significatif sur la performance financière des portefeuilles. Synonyme : facteurs extrafinanciers.

Exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote consiste à exprimer un vote au nom d'un actionnaire. En exerçant leurs droits de vote lors des assemblées générales annuelles, les investisseurs peuvent inciter les entreprises détenues en portefeuille à modifier leur comportement et leurs pratiques.

La politique d'exercice des droits de vote d'Allianz Global Investors est disponible [ici](#).

F

Facteurs de durabilité

Questions environnementales, sociales et relatives aux employés, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption (tel que défini dans le **SFDR**).

Filtrage fondé sur des normes

Le filtrage fondé sur des normes est une forme de filtrage négatif qui consiste à exclure des entreprises (ou des émetteurs souverains) en raison d'un manquement à des « normes » internationalement reconnues, telles que le Pacte mondial des Nations unies, le Protocole de Kyoto, la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, etc.

Filtrage négatif

Un filtrage négatif consiste à exclure des entreprises ou des pays de l'univers d'investissement sur la base de notes, de normes et de critères ESG tels que l'implication de produits dans des activités controversées. Il s'agit d'une forme d'**investissement socialement responsable (ISR)**.

Filtrage positif

Un filtrage positif consiste à inclure activement des entreprises au sein d'un univers d'investissement en raison des avantages sociaux ou environnementaux de leurs produits et/ou processus. Il s'agit d'une forme d'**investissement socialement responsable (ISR)**.

Finance du développement

La finance du développement consiste à utiliser des ressources du secteur public et/ou philanthropiques pour faciliter les investissements du secteur privé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les risques commerciaux ou politiques sont jugés trop élevés pour attirer des capitaux purement privés et où ces investissements sont susceptibles d'avoir un impact positif en termes de développement.

Le financement mixte est une forme de finance du développement dans le cadre de laquelle des capitaux de développement ou philanthropiques (par ex. garanties, protection contre les premières pertes, prêts, capitaux propres, subventions) sont utilisés pour attirer ou mobiliser des capitaux privés dans les pays en développement. Ces capitaux de développement ou philanthropiques peuvent être à conditions concessionnelles ou non, en fonction de la dislocation du marché concerné.

G

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise désigne d'un point de vue large les mécanismes, processus et relations par lesquels les entreprises sont gérées. Des règles efficaces en matière de gouvernance d'entreprise garantissent une surveillance adéquate par le conseil d'administration de la gestion de l'entreprise et la protection des droits des actionnaires.

I

Initiative Net Zero Asset Managers

L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui s'engage à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, et à soutenir des investissements alignés sur la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

Intégration des critères ESG

Intégration des critères ESG dans les stratégies et produits d'investissement traditionnels, en mettant l'accent sur les risques et opportunités ESG de nature à affecter la performance financière.

Intensité carbone

L'efficacité carbone d'un portefeuille est déterminée en mesurant le volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires générées par les entreprises en portefeuille (tonnes de CO₂/chiffre d'affaires détenu en millions d'USD). Dans d'autres contextes et d'autres secteurs, le dénominateur de cette fraction peut être différent (par exemple, pour une entreprise du secteur immobilier : tonnes de CO₂/mètre carré de biens gérés).

Investissement « best-in-class »/« best-in-universe »/« best-effort »

Best-in-class : cette approche vise à sélectionner/pondérer les meilleurs émetteurs de chaque secteur, en théorie sans exclure aucun secteur ;

Best-in-universe : cette approche vise à sélectionner/pondérer les meilleurs émetteurs de l'univers initial. À la différence de l'approche « best-in-class », certains secteurs peuvent être exclus si leur contribution au développement durable n'est pas suffisante par rapport aux émetteurs d'autres secteurs représentés dans l'univers initial ;

Best-effort : cette approche vise à n'inclure dans le portefeuille que les émetteurs ayant déployé les plus grands efforts en faveur du développement durable. Les émetteurs qui ont le plus progressé ne sont pas nécessairement les meilleurs dans l'univers ESG.

Investissement d'impact

L'investissement d'impact est une stratégie d'investissement qui vise à générer, parallèlement à une performance financière, un impact environnemental et/ou social positif et mesurable.

L'investissement d'impact est défini par les principales caractéristiques suivantes :

- Intentionnalité : l'intention de contribuer à des avantages sociaux et/ou environnementaux importants et mesurables est clairement exprimée et l'investisseur identifie les résultats qui seront recherchés
- Données probantes : l'investissement d'impact doit s'appuyer sur des données probantes et sur les données disponibles pour élaborer des stratégies intelligentes, de manière à ce que les investisseurs soient de plus en plus convaincus que l'investissement peut avoir des retombées sociales et environnementales positives importantes
- Mesure et gestion : un cadre de mesure et de gestion de l'impact est mis en place pour permettre d'évaluer le niveau de l'impact attendu avant l'investissement et pour faciliter la mesure, la gestion et le reporting des objectifs d'impact sur la durée de vie de l'investissement.

Investissement durable

L'investissement durable est le cadre général qui incite à intégrer les facteurs ESG dans les décisions d'investissement, afin de mieux gérer les risques et de générer des performances durables sur le long terme. Il peut prendre différentes formes, telles que l'investissement éthique, l'investissement thématique, l'investissement vert, l'investissement socialement responsable (ISR), l'investissement fondé sur des normes, et l'Intégration ESG. En général, il ouvre la voie à des principes d'investissement plus élaborés et plus larges, en plus de la performance financière. Synonyme : Investissement responsable.

Investissement éthique

Le concept d'investissement éthique varie selon les individus, car il repose souvent sur une philosophie ou un certain principe moral qui sous-tend la stratégie d'investissement. Il est souvent associé à un filtrage négatif, en lien avec des exclusions concernant par exemple les armes, la pornographie, le tabac et les jeux d'argent.

ISR

L'investissement socialement responsable (ISR) applique des filtres négatifs ou positifs à l'univers d'investissement, généralement sur la base de facteurs ESG.

L

Labels

Les labels de durabilité reflètent le niveau de durabilité d'un produit en termes d'aspects humains, sociaux, économiques et environnementaux. L'attribution de labels de durabilité à des produits constitue un outil important pour favoriser des achats et des décisions d'investissement plus durables.

Les labels notoires sont :

| Label | Pays | Considérations clés | Brève description |
|-----------------------------------|------------|---------------------------------------|--|
| Towards Sustainability (Febelfin) | Belgique | Développement durable – au sens large | Les exigences englobent des exclusions et des normes de performance minimales. Label le plus restrictif sur le marché européen du point de vue des critères d'exclusion. |
| Label ISR | France | Développement durable – au sens large | Comprend des critères de performance minimale basés sur les notations de durabilité, ainsi que sur la surperformance d'indicateurs clés de performance concernant les piliers environnementaux, sociaux, de gouvernance et relatifs aux droits de l'homme. |
| Label ESG LuxFLAG | Luxembourg | Développement durable – au sens large | Les exigences reposent exclusivement sur des critères d'exclusion. |
| Greenfin | France | Environnement – au sens large | Les exigences englobent à la fois des critères d'exclusion et de performance minimale. |

M

MIFID II – Modification relative aux préférences en matière de durabilité

Le règlement de l'UE institué par la Directive MIFID II (Directive sur les marchés d'instruments financiers II) requiert l'intégration des facteurs et des risques de durabilité, ainsi que des préférences en la matière, dans les exigences opérationnelles auxquelles les gestionnaires d'actifs et les conseillers en gestion de patrimoine sont soumis lorsqu'ils s'engagent auprès de leurs clients.

La Directive MIFID II a été modifiée le 2 août 2021 afin d'inclure un libellé définissant trois produits/préférences en matière de développement durable, comme suit :

- Produits conformes à la taxinomie : un instrument financier pour lequel le client ou client potentiel détermine qu'une proportion minimale doit être investie dans des investissements durables du point de vue environnemental
- « Investissements durables » (tels que définis dans le **SFDR**) : un instrument financier pour lequel le client ou client potentiel détermine qu'une proportion minimale doit être investie dans des investissements durables
- Produits intégrant des facteurs de durabilité définis par le client : un instrument financier qui prend en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité, pour lequel des éléments qualitatifs ou quantitatifs démontrent que les facteurs considérés sont déterminés par le client ou client potentiel.

N

Notation ou score ESG

La notation ou le score ESG est une opinion sur la solidité d'un émetteur privé/souverain à l'égard d'un pilier spécifique (environnemental, social ou de gouvernance) ou sur sa solidité globale. En fonction de la méthodologie du prestataire de recherche, une notation ESG peut exprimer différentes choses. Certains fournisseurs visent à exprimer une opinion prospective sur les risques et opportunités ESG importants. La notation finale apporte généralement aux gérants de portefeuille des informations sur les risques ESG importants potentiels auxquels ils s'exposent en investissant dans les titres de l'émetteur sous-jacent. Elle peut également refléter le niveau de responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes (environnement, employés, fournisseurs, clients, actionnaires, pouvoirs publics).

P

Principales incidences négatives

Impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité, par exemple les questions environnementales, sociales et liées aux employés, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption (tel que défini dans le **SFDR**).

Produits relevant des Articles 6, 8 ou 9

Aux termes du **SFDR** (Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), chaque fonds doit être classé par les gestionnaires d'actifs dans l'une des trois catégories suivantes : Article 6, 8 ou 9.

- Les fonds relevant de l'Article 6 (uniquement) n'intègrent aucun critère de durabilité dans leur processus d'investissement (produits « non durables »)
- Les fonds relevant de l'Article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (produits « vert clair »)
- Les fonds relevant de l'Article 9 ont pour objectif l'investissement durable (produits « vert foncé »)

Chez Allianz Global Investors, nous répartissons nos produits ESG en trois catégories, dans un souci de transparence au regard du SFDR :

- les **produits de notre catégorie Focus sur les risques ESG** sont classés dans la catégorie des fonds relevant de l'Article 6 (uniquement)
- les **produits de notre catégorie Focus sur le développement durable** visent à répondre aux exigences de l'Article 8
- les **produits de notre catégorie Focus sur l'impact** visent généralement à répondre aux exigences de l'Article 9





ODD

Les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) sont 17 objectifs adoptés par l'ensemble des États membres des Nations unies en 2015. Les ODD répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les opportunités d'emploi, tout en s'attaquant au changement climatique et à la protection de l'environnement. Ils servent de cadre pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète pour favoriser un avenir meilleur et plus durable pour tous. Exemple : L'ODD 13 s'intitule « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

Exemple : L'ODD 13 s'intitule « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».



Allianz Global Investors soutient les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

R

Rapport sur le développement durable

Le Rapport sur le développement durable (également appelé Rapport RSE) est généralement publié par une organisation sur une base annuelle afin d'informer le public de ses politiques, programmes et performances internes dans le domaine du développement durable.

Il est également utilisé pour internaliser et améliorer l'engagement d'une organisation en faveur du développement durable d'une manière qui puisse être démontrée aux parties prenantes à la fois internes et externes.

Le Rapport sur le développement durable d'Allianz Global Investors est disponible [ici](#).

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) décrit les initiatives prises par une entreprise pour évaluer et assumer sa responsabilité quant à son impact sur le bien-être environnemental et social. La plupart des plus grandes entreprises cotées des marchés développés disposent d'une équipe RSE dédiée.

Risques de durabilité

Facteurs de risque environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui, s'ils se produisent, pourraient avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur de l'investissement (tel que défini dans le [SFDR](#)).

Risques liés au changement climatique

Les risques liés au changement climatique, comme leur nom l'indique, découlent du changement climatique. Ils sont généralement divisés en deux catégories :

- Risques de transition : la transition vers une économie sobre en carbone peut entraîner d'importants changements politiques, juridiques, technologiques et de marché pour répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques.
- Risques physiques : les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être liés à des changements climatiques ponctuels (aigus) ou à plus long terme (chroniques). Ces facteurs de risque découlent de divers risques météorologiques et climatiques, tels que les précipitations extrêmes, l'élévation du niveau des océans, les tendances au réchauffement et à la sécheresse et les températures extrêmes. Les risques physiques peuvent avoir des incidences financières pour les organisations, comme des dommages directs aux actifs, et des incidences indirectes, liées notamment aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. La performance financière des organisations peut également être affectée par l'évolution de la disponibilité, de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau, par des problèmes de sécurité alimentaire et par des variations extrêmes de température impactant les locaux, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins en matière de transport et la sécurité des employés des organisations.



S

Scopes 1, 2 et 3

On distingue généralement trois types, ou « scopes », d'émissions de carbone :

Scope 1 : Émissions directes générées sur site, par exemple dans les infrastructures de l'entreprise ou via les véhicules de l'entreprise.

Scope 2 : Émissions indirectes générées par l'électricité achetée ou utilisée par une organisation

Scope 3 : Toutes les autres émissions qui sont liées aux activités d'une organisation, mais sur lesquelles elle n'a pas un contrôle direct – par exemple parce qu'elles sont générées par des fournisseurs, ou parce qu'elles sont associées à l'utilisation des produits d'une entreprise.

SFDR

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) est un règlement européen aux termes duquel les entreprises financières sont tenues de communiquer des informations extrafinancières sur chacun de leurs produits et de les classer selon la typologie suivante :

- Les fonds relevant de l'Article 6 (uniquement) n'intègrent aucun critère de durabilité dans leur processus d'investissement (produits « non durables »)
- Les fonds relevant de l'Article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (produits « vert clair »)
- Les fonds relevant de l'Article 9 ont pour objectif l'investissement durable (produits « vert foncé »)

Le SFDR est entré en vigueur le 10 mars 2021 (niveau 1). Le SFDR exige la publication d'une norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standard, RTS) détaillée (niveau 2) afin de permettre aux acteurs du marché d'avoir une vision complète de la manière dont la législation doit être appliquée. Les exigences d'information de niveau 2 (qui incluent également les informations relatives à la **Taxinomie**) s'appliqueront à compter du 1er janvier 2023.

T

Taxinomie (UE)

La taxinomie est un règlement européen qui établit un système de classification européen commun pour les activités durables sur le plan environnemental. La taxinomie tente de répondre à la question : qu'est-ce qui peut être considéré comme une activité durable sur le plan environnemental ? La taxinomie définit six objectifs environnementaux et répertorie une activité économique comme durable si celle-ci contribue à au moins deux de ces objectifs sans, dans le même temps, causer un préjudice important à l'un quelconque des autres objectifs.

Outre la taxinomie européenne, d'autres régions et juridictions ont également adopté des taxinomies ou se sont engagées dans cette voie.

TCFD

Le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, TCFD) a été créé en 2015 par le Conseil de stabilité financière (CSF) afin d'élaborer des informations cohérentes sur les risques financiers liés au climat à l'intention des entreprises, des banques et des investisseurs pour fournir des informations aux parties prenantes.

Concepts AllianzGI

Glossaire

A

Approche alignée sur les ODD

L'approche alignée sur les ODD fait partie de notre catégorie **Focus sur l'impact**.

L'approche alignée sur les ODD :

- applique nos **exclusions durables minimales**
- cible les investissements à même de produire un impact positif. Nous investissons dans des entreprises qui proposent des solutions pour affronter les défis auxquels le monde est confronté, et qui contribuent aux cibles environnementales et sociales fixées par les Objectifs de développement durable des Nations unies.

C

Capitalisme inclusif

L'un de nos trois piliers thématiques en matière de durabilité, conjointement avec le changement climatique et les **limites planétaire**. Le capitalisme inclusif fait référence au concept thématique visant à promouvoir l'équité et l'inclusion en ce qui concerne l'accès aux biens essentiels à la vie, indispensables à l'existence (par ex. nourriture, eau, énergie, etc.) et aux moyens de subsistance essentiels, indispensables au développement humain dans notre monde moderne (par ex. travail décent, éducation, services financiers, outils numériques, etc.). Il est étroitement lié aux deux autres piliers thématiques et à la transition juste vers la neutralité carbone. L'objectif est de promouvoir l'inclusion, l'équité et la durabilité aux niveaux mondial, national, commercial et communautaire.

E

Engagement climatique avec impact

L'approche Engagement climatique avec impact (Climate Engagement with Outcome, ou CEWO) fait partie de notre catégorie **Focus sur le développement durable**.

L'approche CEWO :

- applique nos **exclusions durables minimales**
- Privilégie l'engagement auprès d'entreprises à fort taux d'émission. L'engagement est encadré par un examen des données relatives au profil climatique des entreprises. En outre, des objectifs ambitieux mais crédibles en termes de décarbonation, suivant un calendrier défini, sont identifiés et un dialogue est mené chaque année pour s'assurer qu'ils sont respectés.

ESG Intégré (IESG)

L'approche ESG Intégré (IESG) fait partie de notre catégorie **Focus sur les risques ESG**.

Les principaux objectifs de notre approche ESG intégré consistent à analyser les facteurs ESG significatifs sur le plan financier entrant en compte dans nos investissements et à évaluer de manière prospective les risques et opportunités ESG afin de les prendre en considération dans nos décisions d'investissement globales.

L'approche ESGI :

- applique nos exclusions à l'échelle du groupe
- nécessite que les équipes d'investissement surveillent les risques ESG importants sur le plan financier pour chaque position du portefeuille : si l'une des positions en portefeuille affiche un profil ESG risqué, l'équipe de gestion de portefeuille doit, avant d'effectuer d'autres transactions, rédiger un commentaire sur le couple risque/rendement pris en compte
- les équipes d'investissement ont vocation à s'engager auprès des entreprises faiblement notées, afin de les aider à améliorer leur performance ESG, de les inciter à publier davantage d'indicateurs ESG ou de mieux comprendre comment les risques ESG extrêmes peuvent impacter la performance à long terme de l'investissement.

Évaluation des risques ESG

Toutes nos stratégies d'investissement incluent une évaluation des risques ESG, qui permet aux équipes d'investissement de surveiller les risques ESG dans le cadre de leur processus d'investissement, sans pour autant intégrer activement les risques et les opportunités ESG dans leurs décisions d'investissement.

Pour les classes d'actifs cotées, nous avons mis en place un outil permettant un suivi et une évaluation systématiques des risques de durabilité : notre hub ESG. Cet outil est accessible à tous nos gérants de portefeuilles et leur donne accès à des rapports sur le profil de chacun de leurs portefeuilles du point de vue des risques de durabilité. Ces rapports incluent diverses mesures ESG, ainsi que des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives.

Pour les classes d'actifs sur les marchés privés, les risques ESG sont pris en compte à tous les niveaux du processus d'investissement et des activités de gestion d'actifs. Dans de nombreux cas, ils font également l'objet d'un filtrage spécifique au regard de lignes directrices relatives aux risques de durabilité ou à l'aide de listes d'exclusions minimums, telles que définies dans le Cadre de risque ESG d'Allianz.



Exclusions

Exclusions à l'échelle du groupe : AllianzGI a mis en place une politique d'exclusion mondiale qui couvre le charbon et les armes controversées. Cette politique d'exclusion mondiale s'applique aux compartiments Allianz Global Investors Fund (AGIF) depuis début 2022.

Nous avons également défini des **exclusions minimales pour les stratégies durables**. Ces exclusions s'appliquent à nos fonds communs axés sur le développement durable et l'impact et couvrent les violations du Pacte mondial des Nations unies, les armes, le charbon et le tabac.



Allianz Global Investors soutient les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

F

Focus sur le développement durable

L'une de nos trois catégories de produits. Au sein de cette catégorie, nous proposons des approches d'investissement visant à générer des performances financières tout en promouvant des objectifs/valeurs de durabilité.

Tous les produits de cette catégorie appliquent nos exclusions minimales pour les stratégies durables et au moins l'une des approches d'investissement suivantes : **ISR « best-in-class »** et **Engagement climatique avec impact**.

Focus sur l'impact



L'une de nos trois catégories de produits. Nous proposons des approches visant à obtenir des performances financières et des résultats durables mesurables, en accord avec les ODD.

Tous les produits de cette catégorie appliquent des exclusions minimales (nos exclusions durables minimales dans le cas des stratégies axées sur les marchés publics) et au moins l'une des approches d'investissement suivantes : Approche **alignée sur les ODD et Investissement d'impact**.

Si les deux approches ont une intention globalement similaire, pour l'investissement d'impact, les résultats peuvent être mesurés avec plus de précision.

Allianz Global Investors soutient les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

Focus sur les risques ESG

L'une de nos trois catégories de produits. Au sein de cette catégorie, nous proposons des produits visant à incorporer les considérations de risque ESG significatives dans notre processus d'investissement – à travers toutes les classes d'actifs – afin de rechercher un meilleur profil de rendement/risque. Cette catégorie inclut notre **approche ESG intégré (IESG)**.





Investissement d'impact

L'approche Investissement d'impact fait partie de notre catégorie **Focus sur l'impact**.

Au sein de notre catégorie Focus sur l'impact, ce qui distingue l'approche d'investissement d'impact de notre approche alignée sur les ODD est que les stratégies d'investissement d'impact doivent mesurer et démontrer les résultats positifs (nets) associés, plutôt que simplement se rapporter à un thème social ou environnemental.

Nous proposons de plus en plus d'investissements d'impact, dont des obligations vertes sur des marchés cotés, ainsi que tout un éventail d'investissements sur les marchés non cotés, des infrastructures renouvelables à la **finance du développement**.

ISR « best-in-class »

L'approche ISR « best-in-class » fait partie de notre catégorie **Focus sur le développement durable**.

L'approche ISR « best-in-class » :

- applique nos **exclusions durables minimales**
- vise à construire des portefeuilles durables à partir d'un univers d'investissement restreint reposant sur des critères ESG.

Nous prenons en compte les facteurs de risque ESG significatifs et non significatifs sur le plan financier dans le cadre de l'analyse des entreprises. Nous construisons nos portefeuilles en ciblant une qualité ESG de premier ordre et en appliquant nos exclusions durables minimales.

Le cœur de notre approche repose sur une méthodologie d'analyse et de notation exclusive visant à identifier les bonnes et les mauvaises pratiques au sein de chaque secteur, qui combine ces éléments avec une évaluation qualitative effectuée par nos analystes de notre équipe ESG.

L

Limites planétaires

L'un des trois thèmes sur lesquels nous nous concentrons, conjointement avec le changement climatique et le capitalisme inclusif. Le concept de limite planétaire vise à définir les limites environnementales dans lesquelles l'humanité peut évoluer en toute sécurité (au-delà du changement climatique). Il couvre une variété de limites environnementales portant sur la biodiversité et l'utilisation des ressources (par exemple l'utilisation de l'eau ou la gestion des terres).

.....

S

Stratégie de durabilité multi asset

Les portefeuilles gérés selon notre stratégie de durabilité multi asset investissent selon l'une des approches suivantes :

- l'approche **ISR « best-in-class »**, qui cible les émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et sociales positives
- l'approche **Engagement climatique avec impact (Climate Engagement with Outcome, ou CEWO)**, qui vise à inciter les entreprises à s'engager sur la voie de la transition climatique vers la neutralité carbone
- l'approche **alignée sur les ODD**, qui investit dans des entreprises dont les solutions contribuent à des changements environnementaux et sociétaux positifs, conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies
- ou dans des obligations vertes destinées à financer des projets respectueux de l'environnement et qui ont un impact environnemental positif.



Allianz Global Investors
www.allianzgi.com

Pour plus d'informations, veuillez contacter notre
département investissement durable.

Ce glossaire ne constitue pas une recommandation d'investissement dans un titre ou une stratégie.

Investir comporte des risques. La valeur d'un investissement et les revenus qu'il génère fluctuent et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital investi. Les stratégies environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prennent en compte des facteurs allant au-delà des informations financières traditionnelles pour sélectionner les titres ou réduire l'exposition, ce qui peut entraîner une performance relative des investissements différente de celle d'autres stratégies ou des indices de référence du marché. Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Ce document est une communication marketing. Il est destiné uniquement à des fins d'information. Ce document ne constitue pas un conseil en investissement ni une recommandation d'achat, de vente ou de détention d'un quelconque titre et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat d'un quelconque titre.

Les vues et opinions exprimées dans ce document, qui peuvent être modifiées sans préavis, sont celles de l'émetteur ou de ses sociétés affiliées au moment de la publication. Certaines données utilisées proviennent de diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ou leur exhaustivité ne sont pas garanties et aucune responsabilité n'est assumée pour toute perte directe ou indirecte résultant de leur utilisation. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation express d'Allianz Global Investors GmbH.

Ceci est une communication marketing éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>.